



**ARRETE MUNICIPAL
TEMPORAIRE**

Fermeture des salles
communales

« **CORONAVIRUS** »

Madame le Maire :

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté ministériel du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Sur proposition de Madame le maire,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures sanitaires et d'ordre public visant à réduire la propagation du virus COVID-19 et d'assurer la protection de la population, il convient d'interdire l'accès au public à toutes les salles communales de CHIRENS.

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de lutter contre la propagation du Covid-19, les salles communales seront fermées au public.

Cette réglementation s'appliquera du lundi 16 mars 2020 au 31 mars 2020 inclus, renouvelable si besoin.

ARTICLE 2 : une signalétique d'information sera mise en place et entretenue par les services de la mairie aux entrées des salles communales.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par les articles 1 et 2 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de **CHIRENS**.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : Madame le maire de **CHIRENS**, le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Isère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera adressée ainsi qu'à M. le Directeur Départemental de l'Équipement pour information.

A **CHIRENS**, le 16 mars 2020

Mme le maire de Chirens,

Christine GUTTIN

